



Mairie de Montliard

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 23/02/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 23 Février à 19:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 16/02/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/02/2023.

Présents : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SEVIN Jean-Louis, M. MENEAU Gilles, M. LECARDEUR Jean-François, M. DEJARDIN Mathieu, M. MONTIER Tanguy, M. PEGUY Thierry

Excusé ayant donné procuration : M. SINIC André à M. FAZILLEAU Philippe

Absent : M. BERTRAND Charles

Secrétaire de séance : M. LECARDEUR Jean-François

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pithiviers

D2023_04 – Report du retrait de la commune de Bordeaux-en-Gâtinais

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-19,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG) en vigueur,

Vu la délibération de la commune de Bordeaux-en-Gâtinais en date du 08 juin 2021, notifiée à la CCPG le 28 juillet 2021, demandant le retrait de la commune de la CCPG,

Vu la délibération de la commune de Bordeaux-en-Gâtinais en date du 08 juin 2021, notifiée à la CCPG le 28 juillet 2021, demandant le rattachement de la commune à la Communauté de Communes des Quatre Vallées (CC4V),

Vu la délibération n°2021-108 du 28 septembre 2021 approuvant la demande de retrait de la commune de Bordeaux-en-Gâtinais de la CCPG,

Vu la demande des services préfectoraux en date du 21 janvier 2022 sollicitant une nouvelle délibération communautaire afin de permettre l'aboutissement du processus de retrait de la commune à l'EPCI dont elle est membre,

Vu la délibération n°2022-21 en date du 29 mars 2022 portant approbation de la demande de retrait de la commune de Bordeaux-en-Gâtinais de la CCPG à compter du 01 janvier 2023,

Vu l'avis favorable de la commission " Affaires générales, ressources humaines " réunie en date du 07 novembre 2022,

Considérant le retard dans l'approbation du PLUi du Beaunois, condition requise pour entériner le retrait de la commune de Bordeaux-en-Gâtinais de la CCPG et son intégration à la CC4V,

Considérant l'étude en cours relative aux conditions financières et patrimoniales de la sortie de la commune de Bordeaux-en-Gâtinais du SITOMAP (Syndicat Intercommunal pour l'élimination des déchets ménagers du Pithiverais),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **autorise** le report de la demande de retrait de la Commune de Bordeaux-en-Gâtinais de la CCPG au 01 janvier 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Envoyé en préfecture le 27/02/2023
Reçu en préfecture le 27/02/2023
Publié le
ID : 045-214502155-20230223-D2023_04-DE



Pour copie conforme :
En mairie, le 27/02/2023
Le Maire,
M. BEAUDEAU Didier



Le secrétaire de séance,
M. LECARDEUR Jean-François

